Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

Services aux Indiens et aux Inuits

été 2007

Nouveaux certificats de statut d'indien en 2008

The Certificate of Indian Status, more commonly referred to as a Le certificat de statut d'Indien, couramment appelé « carte de statut », est un formulaire officiel d'identification délivré par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) à une personne inscrite comme Indien en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens. En 2008, de nouvelles cartes plus sécuritaires seront délivrées. La nouvelle carte, qui ressemble à une carte de crédit, procure aux Indiens inscrits une forme d'identification plus fiable, plus valide et plus sécuritaire dont ils peuvent se servir pour bénéficier des programmes et services offerts par le gouvernement fédéral, comme les services de santé et les annuités découlant de traités.

Veuillez noter que c'est seulement un prototype

Le bureau régional des Territoires du Nord Ouest, situé à Yellowknife, traitera toutes les demandes de nouvelles cartes du Nord. Avant d'obtenir une nouvelle carte, vous devez présenter deux cartes d'identité. La carte d'assurance-santé des Territoires du Nord Ouest n'est pas une carte d'identité valide. Une fois qu'elles seront prêtes, les cartes seront acheminées aux collectivités par la poste, et vous devrez signer votre carte lorsqu'on vous la remettra. Vous pouvez utiliser votre ancienne carte jusqu'à ce que les nouvelles cartes soient délivrées.

Si vous avez des questions à propos de votre carte de statut actuelle, avez perdu le vôtre ou voudriez plus de renseignements sur les nouvelles cartes, s'il vous plaît contactez les Services aux Indiens et aux Inuits à Yellowknife à (867) 669-2622 ou sans frais à 1-888-414-4340.

Le personnel d'AINC effectuera la prise de photos pour les nouvelles cartes l'année prochaine, en 2008, lorsqu'il sera dans la région dans le cadre des sessions de négociation relatives aux traités

Canada

Élections des bandes

Les bandes des Premières nations se sont établies dans les Territoires du Nord Ouest sans assise territoriale. Comme ces collectivités ne constituent pas des réserves, elles ne sont pas régies par les dispositions de la Loi sur les Indiens. Pour cette raison, AINC n'a pas de rôle officiel dans la gouvernance interne de la bande.

Les élections doivent se dérouler conformément au code établi par la bande. Les membres doivent l'accepter et le ratifier dans le but de régler des questions tout en respectant le code des élections. Les codes doivent décrire et résumer clairement les processus de mise en candidature et d'élection, d'admissibilité, de vote et de rappel, puis comprendre une procédure d'appel et de révision, ainsi qu'une formule d'amendement. On encourage les bandes à établir, à ratifier et à mettre en application les codes d'élection en tenant compte de l'avis et de l'appui des membres de la bande.

Sur demande, AINC collaborera avec les Premières nations en vue de les aider à élaborer un code d'élection, de revoir le projet de code et d'offrir des conseils et des suggestions à cet égard. Le conseil de bande doit remettre un exemplaire du code d'élection ratifié, ainsi que toute modification apportée au document, aux Services aux Indiens et aux Inuits d'AINC.

Services locaux

(anciennement connu comme Services de financement)

Les Services de financement ont changé de nom pour devenir les Services locaux. La division exécutera comme avant toutes les fonctions des Services de financement, y compris l'appui aux bandes et le financement de base des conseils tribaux, et elle sera maintenant plus proactive dans son appui à la collectivité.

Qu'est-ce que cela représente pour vous en tant que client? La division ne sera plus simplement une unité de financement. Elle jouera un rôle plus actif et exercera une plus grande présence au sein des collectivités des Territoires du Nord Ouest. Les Services locaux s'efforceront de travailler de près avec les Autochtones, les administrations locales et les agences en vue d'accroître la compréhension mutuelle, d'établir de meilleurs rapports et d'améliorer les services.

Les employés des Services locaux se rendront dans les collectivités et s'emploieront à établir une meilleure communication avec les clients. Le but de ces visites et la nature des renseignements fournis par les employés de ce service est fonction des besoins de la collectivité. Jusqu'à présent, ils ont présenté des exposés sur les rôles et les responsabilités des chefs et des conseils de bande et sur les responsabilités de l'administrateur de bande, et ils ont expliqué les accords de financement. Les employés de la division travaillent avec les collectivités pour profiter au maximum des visites et faire en sorte qu'AINC réponde à leurs besoins.

Pour recevoir la visite des Services locaux dans votre collectivité, communiquez avec Mike Roesch au (867) 669-2548, ou composez sans frais le 1-888-414-4340.

Personnel des services locaux Inuvik visité en juin pour rencontrer le Gwich'in Conseil tribal et Invuialuit Regional Corporation.

Règlement relatif aux pensionnats indiens

Le règlement concernant les pensionnats indiens a été approuvé par les tribunaux. Aujourd'hui, les anciens élèves et leurs familles doivent décider s'ils veulent faire partie du règlement ou s'en exclure (option de refus). Si vous souhaitez recevoir un paiement au titre du Règlement, composez le 1 866 879 4913 ou consultez le site Web http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html pour demander un formulaire de réclamation dès qu'il sera disponible. Il vous sera posté après le 20 août 2007. Si vous choisissez cette option, vous ne pourrez plus jamais intenter une poursuite contre le gouvernement du Canada ou les Églises visées par cette convention.

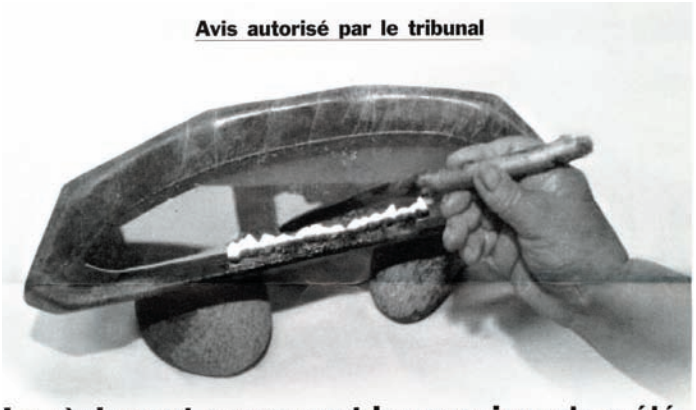

Le règlement concernant les pensionnats a été approuvé. La guérison se poursuit.

Si vous exercez l'option de refus, vous ne recevrez pas d'argent au titre du règlement. Cependant, vous aurez toujours le droit de poursuivre les pensionnats dans l'avenir. Si vous choisissez l'option de refus, vous devez remplir, signer et poster le formulaire d'exercice de l'option de refus avant le 20 août 2007. Vous pouvez obtenir ce formulaire en composant le 1 866 879 4913 ou en consultant le site Web www.residentialschoolsettlement.ca, pour demander qu'on vous en envoie un par la poste.

Si vous n'agissez pas, aucun paiement ne vous sera versé et vous renoncez à votre droit de poursuivre.

Pour obtenir plus de renseignements :

Règlement relatif aux pensionnats
bureau 3 505
133, rue Weber Nord
Waterloo (Ontario) N2J 3G9

1-866-879-4913
www.residentialschoolsettlement.ca

Paiements de Traité 2007

La partie de traité ont rendu visite aux communautés de NWT entre avril et juin pour effectuer des paiements de traité.

Paiement de Traité à Fort Resolution le 22 juin 2007.

l'autre information a continué

Femmes dans les industries des mines, du pétrole et du gaz

Formation Libre

Renae Agery, gestionnaire de projet, Sharon Thomas, directrice exécutive du Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O.

Le Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord Ouest a annoncé récemment qu'un projet de 1,7 million de dollars visant les femmes voulant exercer un métier spécialisé et travailler dans les industries des mines, du pétrole et du gaz serait lancé. Les femmes, surtout les Autochtones, sont sous-représentées dans les secteurs industriels et des métiers spécialisés. Le programme offrira de l'information sur le secteur comme tel ainsi que les détails relatifs à la formation et aux habiletés nécessaires pour travailler dans ces industries ou dans ces métiers. Les cours de perfectionnement professionnel visant les femmes porteront, entre autres, sur la menuiserie, l'électricité et la plomberie. On offrira aussi aux participantes des cours de préparation au marché du travail, ainsi que de l'appui et de l'encouragement.

Des séances d'information seront offertes partout dans les Territoires en juin et en juillet. On y présentera de plus amples renseignements au sujet du programme (présentation d'une demande de participation, processus d'évaluation, coûts, etc.). Le calendrier n'a pas encore été établi, mais plus de détails seront communiqués dans les journaux et à la radio à ce sujet. Les demandes seront évaluées cet été et les cours sont prévus pour l'automne 2007.

Pour obtenir plus de renseignements :

Status of Women Council's
projeter le bureau
4ème étage
Tour du nord-ouest
Yellowknife (T.N.-O.)

Renae Agrey, gestionnaire de projet
Sans frais: 1-888-234-4485
Téléphone: (867) 920-8030
Courriel: mogproject@statusofwomen.nt.ca.
www.statusofwomen.nt.ca.

Les Services aux Autochtones et aux Inuit coordonnées

Secteur des Services fonciers et fiduciaires (Inscription, revenus et administration des bandes) :
Rose Ann McPherson, commis à l'appartenance - (867) 669-2622

Développement économique :
Neela Naidoo, coordinatrice du développement économique - (867) 669-2625

Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord :
Jennifer Knutson, adjointe administrative - (867) 669- 2627

Bureau du directeur :
Pat Knutson, coordonnatrice administrative - (867) 669-2617

Sans frais :1-888-414-4340
Téléc : (867) 669-2711

Adresse municipale :
4920 52nd Street
5e étage, Édifice Precambrian
Yellowknife (T.N.-O.)

Adresse postale :
C.P. 2760
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R1

http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
Ottawa, 2007 www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604 ATME seulement 1 866 553-0554
Print version :QS-Y290-000-FF-A1 Catalogue: R2-481/2007F ISBN:978-0-662-09641-2
Online version : QS-Y290-000-FF-A1 Catalogue: R2-481/2007F-PDF ISBN:978-0-662-09642-9
© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada
This publication is also available in English under the title: Indian and Inuit Services Newsletter, Summer 2007